



(11)

EP 3 995 045 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.05.2022 Bulletin 2022/19

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A47B 1/02 (2006.01) A47B 37/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **21207199.7**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A47B 37/04; A47B 1/02; A47B 2230/0062

(22) Date de dépôt: **09.11.2021**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Lafuma Mobilier SAS**
26140 Anneyron (FR)

(72) Inventeurs:
• **PERNET, Jean-Noël**
01430 CONDAMINE LA DOYE (FR)
• **ROANI, Corrado**
26210 MANTHES (FR)

(30) Priorité: **10.11.2020 FR 2011555**

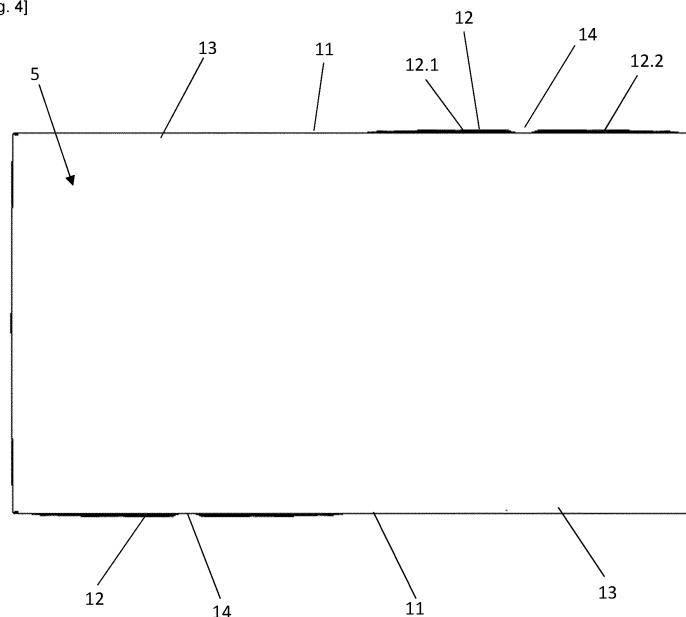
(74) Mandataire: **Germain Maureau**
12, rue Boileau
69006 Lyon (FR)

(54) TABLE À RALLONGE CENTRALE

(57) La présente invention concerne une table à rallonge centrale (1), comprenant un châssis (2), deux plateaux mobiles (3, 4) prenant appui sur ledit châssis (2) et aptes à être rapprochés l'un de l'autre de manière à constituer à eux seuls une surface continue, ou à être écartés symétriquement l'un de l'autre, ou l'un indépendamment de l'autre de manière à permettre la mise en place d'une ou plusieurs rallonges (5) dites centrales entre lesdits plateaux mobiles (3, 4) ; ladite table est remarquable en ce que les champs (11) des plateaux mobiles (3, 4) et de la ou lesdites rallonges (5) comportent au

moins une languette (12) s'étendant sur une première moitié dudit champ (11) et une rainure (13) s'étendant sur la seconde moitié dudit champ (11), ladite languette (12) présentant une hauteur croissante depuis son bord distal jusqu'à sa partie centrale et décroissante depuis sa partie centrale jusqu'à son bord proximal, et la profondeur de la rainure (13) étant supérieure à la hauteur de la languette (12), permettant un assemblage par emboîtement même si les plateaux (3, 4) et/ou la rallonge (5) sont déformés.

[Fig. 4]



EP 3 995 045 A1

Description

Domaine technique

[0001] La présente invention concerne le domaine des tables à rallonge centrale du type comprenant un châssis, deux plateaux latéraux dont au moins un est monté mobile par rapport audit châssis, et au moins une rallonge centrale apte à positionnée entre les plateaux latéraux, et plus particulièrement un assemblage du type languette-rainure par embrèvement de la rallonge avec les plateaux latéraux.

Etat de la technique

[0002] Dans le domaine du mobilier, et plus particulièrement dans celui des tables, il est bien connu de réaliser des tables transformables dont la longueur, et par conséquent, la surface, peuvent être augmentées ou diminuées à volonté grâce à des rallonges amovibles ou escamotables.

[0003] Les principales tables à rallonge connues sont les tables dites à l'italienne, avec deux rallonges pouvant être escamotées sous le plateau de la table ou amenées dans le prolongement des deux extrémités de ce plateau, et les tables à rallonge centrale, comprenant au-dessus d'un châssis deux plateaux mobiles aptes à être rapprochés l'un de l'autre de manière à constituer à eux seuls une surface continue ou à être écartés symétriquement l'un de l'autre ou l'un indépendamment de l'autre, de manière à permettre la mise en place de la rallonge centrale entre eux.

[0004] De telles tables sont notamment décrites dans les documents FR2261726 et FR1568723.

[0005] Le document FR2261726 décrit une table à rallonge, rectangulaire, carrée ou tout au moins ayant les deux côtés latéraux rectilignes, parallèles et identiques, dans laquelle tous les éléments la constituant font partie intégrante du bâti de la table, caractérisée en ce que les deux côtés latéraux du bâti de la table sont au moins d'une hauteur égale à la hauteur de la ou des deux tablettes principales plus la hauteur de la tablette rallonge de la table, chacun de ces deux côtés comportant à sa face intérieure au moins un chemin de guidage ou encoche longitudinal rectiligne ainsi qu'au moins deux chemins de guidage ou encoches verticaux placés parallèlement l'un à l'autre en forme de L renversé, la longueur de la branche verticale de ce L étant au moins égale à la hauteur de la ou des deux tablettes principales, la ou les deux tablettes principales étant pourvues latéralement comme la tablette rallonge d'éléments proéminents tels que pivots, dents ou crêtes, susceptibles de permettre de déplacer lesdites tablettes dans les chemins de guidage, éléments dont la dimension est fonction de ces dits chemins de guidage, la longueur des chemins de guidage longitudinaux étant suffisante que pour permettre un déplacement tel, de la ou des deux tablettes principales, que la tablette rallonge soit non seulement dé-

gagée mais également un espace suffisant soit ménagé de part et d'autre de la tablette rallonge de manière à pouvoir la saisir, la soulever pour l'amener au moins au niveau de la ou des deux tablettes principales, mais également de la déplacer légèrement horizontalement de la longueur de la branche horizontale du L renversé.

[0006] Le document FR1568723 décrit une table rectangulaire, spécialement étudiée pour la cuisine, dont les pieds et le châssis sont métalliques et le plan de travail en bois plaqué de Formica. Le plan de travail est constitué par une partie fixe et deux rallonges. Celles-ci, en position de fermeture de la table, sont logées sous la partie fixe, et en position d'ouverture de la table, se développent de part et d'autre de la partie fixe au moyen de listaux porteurs pour venir au même niveau que la partie fixe.

[0007] Toutes ces tables à rallonge ne sont pas adaptées pour être utilisées à l'extérieur. En effet, les tables pour l'extérieur doivent être résistantes à la pluie notamment de sorte que lesdites tables sont soit métalliques soit en plastique. Par ailleurs, des matériaux composites adaptées aux conditions extérieures comme le stratifié compact HPL commercialisé par la société POLYREY ont été développés et utilisés pour réaliser des tables à plateau fixe pour l'extérieur. Ce type de matériau présente néanmoins l'inconvénient de se déformer en raison de l'humidité de sorte que des plateaux dans ce matériau d'une table à rallonge pour l'extérieur présenterait des surfaces supérieures non affleurantes rendant une telle table extérieure inesthétique.

Divulgation de l'invention

[0008] L'un des buts de l'invention est donc de remédier à ces inconvénients en proposant une table à rallonge centrale de conception simple et peu onéreuse, dont la ou les rallonges sont amovibles et assemblées de telle sorte que le plateau soit parfaitement aligné y compris lorsque la ou les rallonges ou les plateaux mobiles se déforment.

[0009] A cet effet, et conformément à l'invention, il est proposé une table à rallonge centrale, comprenant un châssis, deux plateaux mobiles prenant appui sur ledit châssis et aptes à être rapprochés l'un de l'autre de manière à constituer à eux seuls une surface continue, ou à être écartés symétriquement l'un de l'autre, ou l'un indépendamment de l'autre de manière à permettre la mise en place d'une ou plusieurs rallonges dites centrales entre lesdits plateaux mobiles ; ladite table est remarquable en ce que les champs des plateaux mobiles et de la ou lesdites rallonges comportent au moins une languette s'étendant sur une première moitié dudit champ et une rainure s'étendant sur une seconde moitié dudit champ, ladite languette présentant une hauteur croissante depuis son bord distal jusqu'à sa partie centrale et décroissante depuis sa partie centrale jusqu'à son bord proximal, et la profondeur de la rainure étant supérieure à la hauteur de la languette même si les plateaux et/ou la

rallonge sont déformés.

[0010] Une telle configuration de la languette assure, lors d'un rapprochement des deux plateaux mobiles après positionnement d'au moins une rallonge entre les deux plateaux mobiles, une introduction progressive de chacune des languettes dans la rainure correspondante. Ainsi, lorsque la rallonge positionnée entre les deux plateaux mobiles présente par exemple une concavité ou une convexité, chaque languette assure une déformation progressive (et plus précisément un redressement progressif) de la rallonge au fur et à mesure de l'introduction de ladite languette dans la rainure correspondante, et donc l'obtention d'une surface supérieure plane.

[0011] Une telle configuration de la languette assure également, lors d'un rapprochement des deux plateaux mobiles en l'absence de rallonge entre ces derniers, une insertion de la languette prévue sur un premier des deux plateaux mobiles dans la rainure prévue sur un deuxième des deux plateaux mobiles et une insertion de la languette prévue sur le deuxième plateau mobile dans la rainure prévue sur le premier plateau mobile, et donc un assemblage des deux plateaux mobiles et l'obtention d'une surface supérieure plane

[0012] Selon un mode de réalisation de l'invention, la languette présente une longueur comprise entre 30 et 50 % de la longueur du champ respectif, et par exemple entre 40 et 50 % de la longueur du champ respectif.

[0013] Selon un mode de réalisation de l'invention, la languette comporte :

- une première partie de languette qui s'étend depuis le bord distal de la languette et qui présente une longueur comprise entre 30 et 50 %, et par exemple entre 40 et 50 %, de la longueur totale de la languette, la première partie de languette présentant une hauteur croissante depuis le bord distal de la languette jusqu'à la partie centrale de la languette, et
- une deuxième partie de languette qui s'étend jusqu'au bord proximal de la languette et qui présente une longueur comprise entre 30 et 50 %, et par exemple entre 40 et 50 %, de la longueur totale de la languette, la deuxième partie de languette présentant une hauteur décroissante depuis la partie centrale de la languette jusqu'au bord proximal de la languette.

[0014] Selon un mode de réalisation de l'invention, la partie centrale de la languette présente une longueur inférieure à 20 %, et de préférence inférieure à 10 %, de la longueur totale de la languette.

[0015] Selon un autre mode de réalisation de l'invention, la partie centrale de la languette est située dans un plan qui est perpendiculaire à la direction d'extension de la languette et qui est situé à équidistance des bords distal et proximal de la languette. En d'autres termes, la partie centrale est localisée au milieu de la longueur de la languette, c'est-à-dire au centre de la languette. Selon un tel mode de réalisation de l'invention, la première par-

tie de languette s'étend jusque la deuxième partie de languette.

[0016] Selon un mode de réalisation de l'invention, les arrêtes de la languette sont biseautées et/ou arrondies.

[0017] Selon un mode de réalisation de l'invention, la languette comporte un évidement débouchant dans une surface sommitale de la languette. La présence d'un tel évidement assure un centrage optimal de la ou des rallonge(s) par rapport aux plateaux mobiles.

[0018] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'évidement est prévu dans la partie centrale de la languette.

[0019] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'évidement est situé entre, c'est-à-dire est configuré pour séparer, les première et deuxième parties de languette.

[0020] Selon un mode de réalisation de l'invention, la première partie de languette présente une hauteur croissante depuis le bord distal de la languette jusqu'à l'évidement, et la deuxième partie de languette présente une hauteur décroissante depuis l'évidement jusqu'au bord proximal de la languette.

[0021] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'évidement est prévu dans la deuxième partie de languette.

[0022] Selon un mode de réalisation de l'invention, ledit évidement présente une forme générale trapézoïdale ou une forme générale de V.

[0023] Selon un mode de réalisation de l'invention, chaque rallonge comporte sur un premier champ une languette et une rainure et sur son champ opposé une rainure s'étendant au droit de la languette du premier champ et une languette s'étendant au droit de la rainure du premier champ.

[0024] Selon un mode de réalisation de l'invention, lesdits plateaux mobiles et la ou les rallonges sont obtenues dans du stratifié compact HPL, ou tout autre matériau composite équivalent, et présentent de préférence une épaisseur comprise entre 8 et 20 mm.

[0025] Selon un mode de réalisation de l'invention, les languettes et/ou les rainures sont obtenues dans la masse des plateaux mobiles et/ou de la ou des rallonge(s) ou sont rapportées.

Brève description des dessins

[0026] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description qui va suivre d'une unique variante d'exécution, donnée à titre d'exemple non limitatif, de la table à rallonge conforme à l'invention, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

Figure 1 est une vue en perspective de la table à rallonge centrale suivant l'invention,

Figure 2 est une vue de côté de la table à rallonge centrale suivant l'invention,

Figure 3 est une vue de dessus du châssis de la table à rallonge centrale suivant l'invention,

Figure 4 est une vue de dessus d'une rallonge cen-

trale de la table suivant l'invention,
 Figure 5 est une vue de dessus de la languette d'une rallonge centrale de la table suivant l'invention,
 Figure 6 est une vue de côté du champ d'une rallonge centrale de la table suivant l'invention,
 Figure 7 est une vue en coupe de l'assemblage rainure-languette entre une rallonge centrale et un plateau mobile de la table suivant l'invention.

Mode de réalisation de l'invention

[0027] Dans la suite de la description de la table à rallonge suivant l'invention, les mêmes références numériques désignent les mêmes éléments. Les différentes vues ne sont pas nécessairement tracées à l'échelle.

[0028] En référence aux figures 1 à 7, la table à rallonge centrale 1 suivant l'invention, comprend un châssis 2, deux plateaux mobiles 3, 4 prenant appui sur ledit châssis 2 et aptes à être rapprochés l'un de l'autre de manière à constituer à eux seuls une surface continue, ou à être écartés symétriquement l'un de l'autre, ou l'un indépendamment de l'autre, de manière à permettre la mise en place d'une ou plusieurs rallonges dites centrales 5 entre lesdits plateaux mobiles 3, 4.

[0029] Dans cet exemple particulier, en référence, aux figures 1 à 3, le châssis 2 est constitué d'un cadre métallique rectangulaire 6, de préférence obtenu dans de l'aluminium, constitué de deux longerons 7 et deux traverses 8 et aux angles duquel sont solidarités des pieds 9, obtenus dans de l'aluminium ou dans une matière plastique rigide, lesdits pieds 9 étant de préférence inclinés. Les deux longerons 7 comprennent respectivement une coulisse 10 permettant d'augmenter les dimensions du cadre 6, et inversement diminuer les dimensions du cadre 6, pour la mise en place et respectivement le retrait d'une rallonge centrale 5 entre les plateaux mobiles 3, 4 qui sont solidaires du cadre 6 de chaque côté des coulisses 10.

[0030] Il est bien évident que le châssis 2 pourra présenter une forme quelconque et une structure quelconque sans pour autant sortir du cadre de l'invention. Par ailleurs, dans cet exemple particulier de réalisation, les plateaux mobiles 3, 4 et la rallonge centrale 5 présentent une forme sensiblement rectangulaire ; Toutefois, il est bien évident que les plateaux mobiles 3, 4 et la rallonge centrale 5 pourront présenter une forme quelconque sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0031] En référence aux figures 4 à 7, les champs 11 des plateaux mobiles 3, 4 et de la rallonge centrale 5 comportent une languette 12 s'étendant sur une première moitié dudit champ 11 et une rainure 13 s'étendant sur la seconde moitié dudit champ 11, ladite languette 12 présentant une hauteur croissante depuis son bord distal jusqu'à sa partie centrale et décroissante depuis sa partie centrale jusqu'à son bord proximal, et la profondeur de la rainure 13 étant supérieure à la hauteur de la languette 12.

[0032] La languette 12 présente avantageusement

une longueur comprise entre 40 et 50 % de la longueur du champ 11 respectif, et par exemple d'environ 50 %, et comporte avantageusement :

- 5 - une première partie de languette 12.1 qui s'étend depuis le bord distal de la languette 12 et qui présente une longueur comprise entre 30 et 50 %, et par exemple entre 40 et 50 %, de la longueur totale de la languette 12, la première partie de languette 12.1 présentant une hauteur croissante depuis le bord distal de la languette jusqu'à la partie centrale de la languette, et
- 10 - une deuxième partie de languette 12.2 qui s'étend jusqu'au bord proximal de la languette 12 et qui présente une longueur comprise entre 30 et 50 %, et par exemple entre 40 et 50 %, de la longueur totale de la languette 12, la deuxième partie de languette 12.2 présentant une hauteur décroissante depuis la partie centrale de la languette jusqu'au bord proximal de la languette.

[0033] De façon avantageuse, la rainure 13 comporte :

- 25 - une première partie de rainure 13.1 configurée pour recevoir la première partie de languette 12.1, et
- une deuxième partie de rainure 13.2 configurée pour recevoir la deuxième partie de languette 12.2.

[0034] En fonction des dimensions de la rallonge centrale 5 et des plateaux mobiles 3, 4, les champs 11 pourront comporter plusieurs languettes 12 et plusieurs rainures 13 sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0035] Dans cet exemple particulier, la partie croissante et la partie décroissante de la languette 12 présentent la forme d'une courbe polynomiale du second degré.

[0036] Chaque rallonge comporte, en référence aux figures 4 et 6, sur un premier champ 11 une languette 12 et une rainure 13 et sur son champ 11 opposé une rainure 13 s'étendant au droit de la languette 12 du premier champ 11 et une languette 12 s'étendant au droit de la rainure 13 du premier champ.

[0037] Par ailleurs, en référence aux figures 4 et 5, la languette 12 comporte dans sa partie centrale un évidement 14 qui débouche dans une surface sommitale de la languette 12 et qui est situé entre, c'est-à-dire configuré pour séparer, les première et deuxième parties de languette 12.1, 12.2. Ainsi, la première partie de languette 12.1 présente une hauteur croissante depuis le bord distal de la languette 12 jusqu'à l'évidement 14, et la deuxième partie de languette 12.2 présente une hauteur décroissante depuis l'évidement 14 jusqu'au bord proximal de la languette 12.

[0038] Selon une variante de réalisation non représentée sur les figures, l'évidement 14 pourrait cependant être prévu dans la deuxième partie de languette 12.2.

[0039] Dans cet exemple particulier de réalisation, ledit évidement 14 présente une forme générale trapézoïdale ; toutefois, il est bien évident que ledit évi-

dement 14 pourra présenter une forme générale de V sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0040] De plus, de manière usuelle, en référence à la figure 7, les arrêtes de la languette 12 sont biseautées et/ou arrondies.

[0041] Accessoirement, les plateaux mobiles 3, 4 et la ou les rallonges 5 sont obtenues dans du stratifié compact HPL, commercialisé par exemple par la société POLYREY, ou dans tout autre matériau composite équivalent, et présentent une épaisseur comprise entre 8 et 20 mm.

[0042] Les languettes 12 et les rainures 13 de la rallonge 5 et des plateaux mobiles 3, 4 permettent de faire un assemblage à embrèvement des plateaux mobiles 3, 4 entre eux ou des plateaux mobiles 3, 4 avec la rallonge centrale 5 qui procure une surface supérieure du plateau plane malgré les éventuelles déformations des plateaux mobiles 3, 4 et/ou de la rallonge 5, plateaux mobiles 3, 4 et/ou de la rallonge 5 étant parfaitement alignés, i.e. coplanaires les uns par rapport aux autres, même si les plateaux 3, 4 et/ou la rallonge (5) sont déformés.

[0043] Il est bien évident que les languettes 12 et/ou les rainures 13 sont obtenues dans la masse des plateaux mobiles 3, 4 et/ou de la ou des rallonge(s) 5, ou sont rapportées sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0044] Enfin, il est bien évident que les exemples que l'on vient de donner ne sont que des illustrations particulières en aucun cas limitatives quant aux domaines d'application de l'invention.

Revendications

1. Table à rallonge centrale (1), comprenant un châssis (2), deux plateaux mobiles (3, 4) prenant appui sur ledit châssis (2) et aptes à être rapprochés l'un de l'autre de manière à constituer à eux seuls une surface continue, ou à être écartés symétriquement l'un de l'autre, ou l'un indépendamment de l'autre de manière à permettre la mise en place d'une ou plusieurs rallonges (5) dites centrales entre lesdits plateaux mobiles (3, 4), **caractérisée en ce que** les champs (11) des plateaux mobiles (3, 4) et de la ou lesdites rallonges (5) comportent au moins une languette (12) s'étendant sur une première moitié dudit champ (11) et une rainure (13) s'étendant sur la seconde moitié dudit champ (11), ladite languette (12) présentant une hauteur croissante depuis son bord distal jusqu'à sa partie centrale et décroissante depuis sa partie centrale jusqu'à son bord proximal, et la profondeur de la rainure (13) étant supérieure à la hauteur de la languette (12), permettant un assemblage par embrèvement même si les plateaux (3, 4) et/ou la rallonge (5) sont déformés.
2. Table à rallonge centrale suivant la revendication 1, **caractérisée en ce que** les arrêtes de la languette

(12) sont biseautées.

3. Table à rallonge centrale suivant la revendication 1 et/ou 2, **caractérisée en ce que** les arrêtes de la languette (12) sont arrondies.
4. Table à rallonge centrale suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisée en ce que** la languette (12) comporte dans sa partie centrale un évidement (14).
5. Table à rallonge centrale suivant la revendication 4, **caractérisée en ce que** ledit évidement (14) présente une forme générale trapézoïdale.
6. Table à rallonge centrale suivant la revendication 4, **caractérisée en ce que** ledit évidement (14) présente une forme générale de V.
7. Table à rallonge centrale suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** chaque rallonge (5) comporte sur un premier champ (11) une languette (12) et une rainure (13) et sur son champ (11) opposé une rainure (13) s'étendant au droit de la languette (12) du premier champ (11) et une languette (12) s'étendant au droit de la rainure (13) du premier champ (11).
8. Table à rallonge suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** les plateaux mobiles (3, 4) et la ou les rallonges (5) sont obtenues dans du stratifié compact HPL ou tout autre matériau composite équivalent.
9. Table à rallonge suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** les plateaux mobiles (3, 4) et la ou les rallonges (5) présentent une épaisseur comprise entre 8 et 20 mm.
10. Table à rallonge suivant l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisée en ce que** les languettes (12) et/ou les rainures (13) sont obtenues dans la masse des plateaux mobiles (3, 4) et/ou de la ou des rallonge(s) (5) ou sont rapportées.
11. Table à rallonge suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisée en ce que** la languette (12) présente une longueur comprise entre 30 et 50 % de la longueur du champ (11) respectif, et par exemple entre 40 et 50 % de la longueur du champ (11) respectif.
12. Table à rallonge suivant l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisée en ce que** la languette (12) comporte :
 - une première partie de languette (12.1) qui s'étend depuis le bord distal de la languette (12)

et qui présente une longueur comprise entre 30 et 50 %, et par exemple entre 40 et 50 %, de la longueur totale de la languette (12), la première partie de languette (12.1) présentant une hauteur croissante depuis le bord distal de la languette (12) jusqu'à la partie centrale de la languette (12), et

- une deuxième partie de languette (12.2) qui s'étend jusqu'au bord proximal de la languette (12) et qui présente une longueur comprise entre 30 et 50 %, et par exemple entre 40 et 50 %, de la longueur totale de la languette (12), la deuxième partie de languette (12.2) présentant une hauteur décroissante depuis la partie centrale de la languette (12) jusqu'au bord proximal de la languette (12).

5

10

15

20

25

30

35

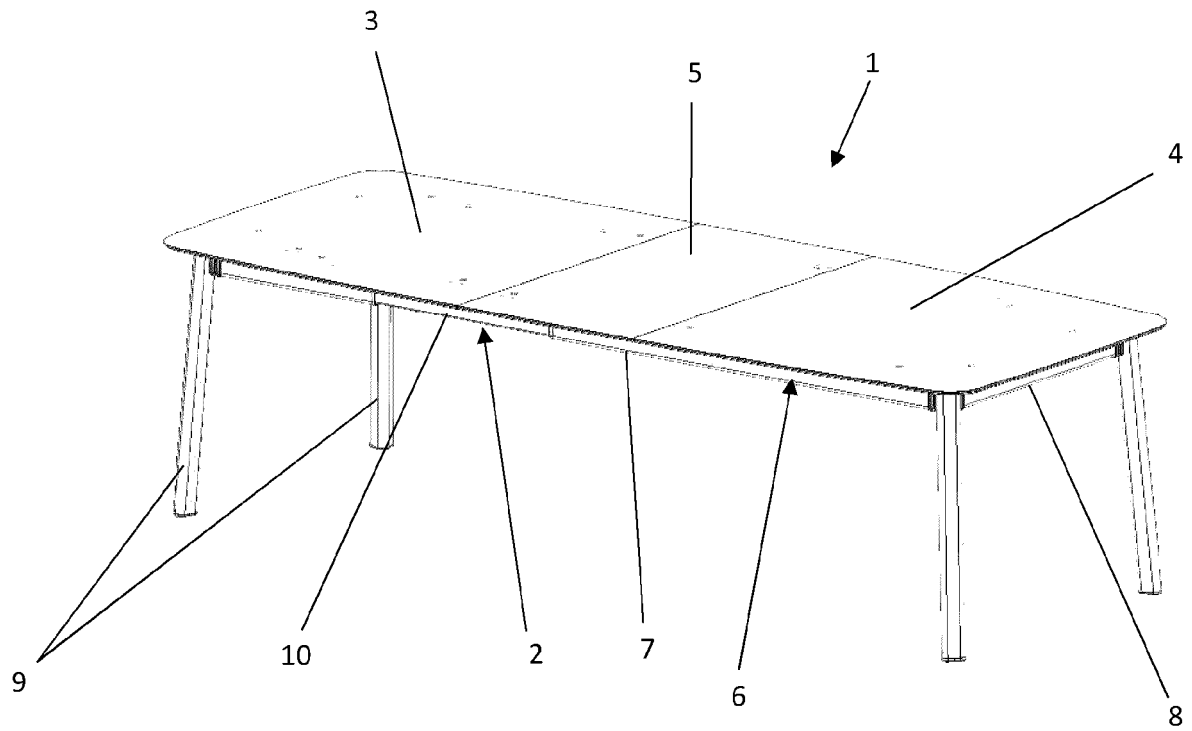
40

45

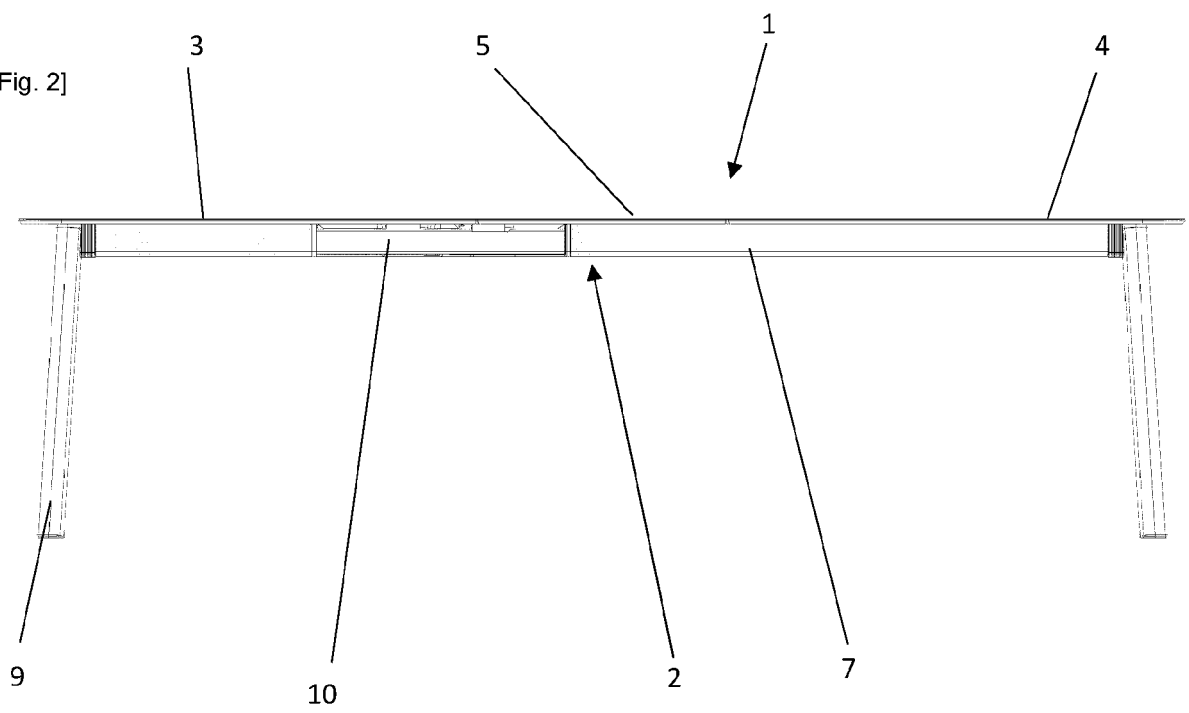
50

55

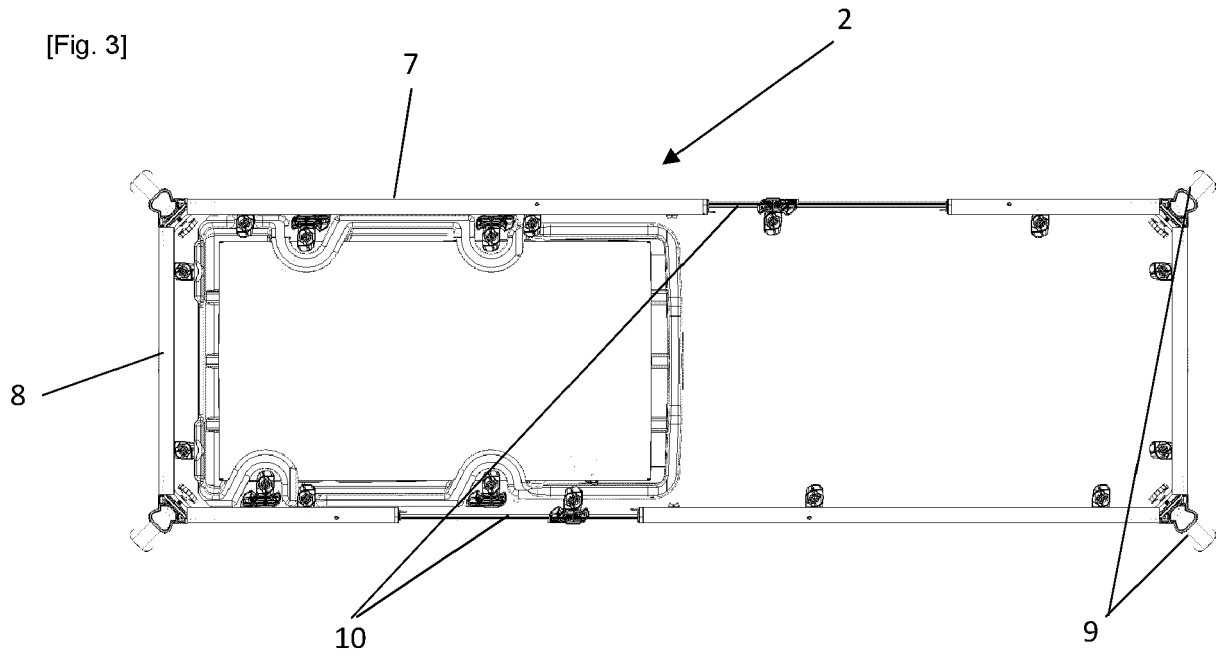
[Fig. 1]



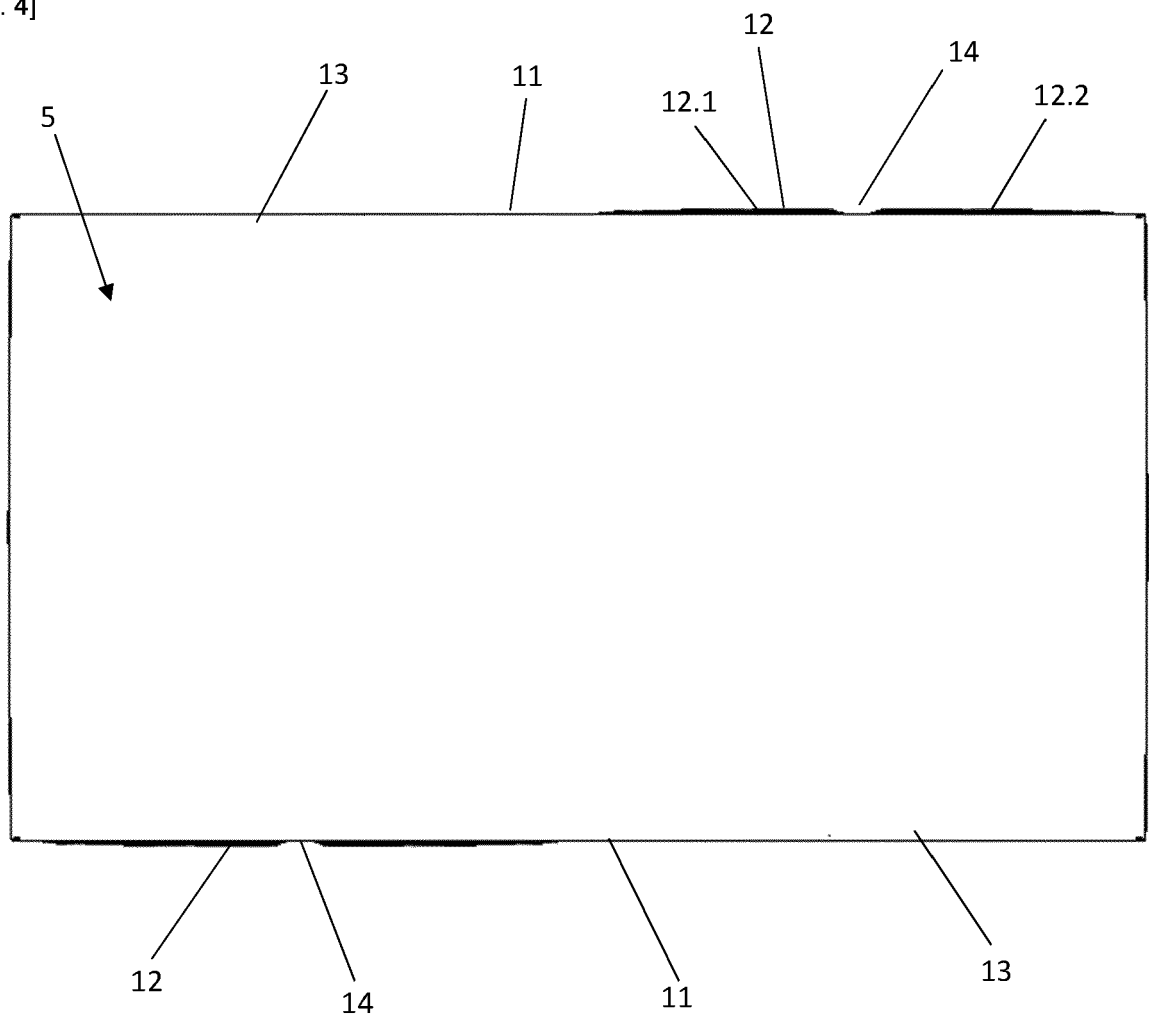
[Fig. 2]



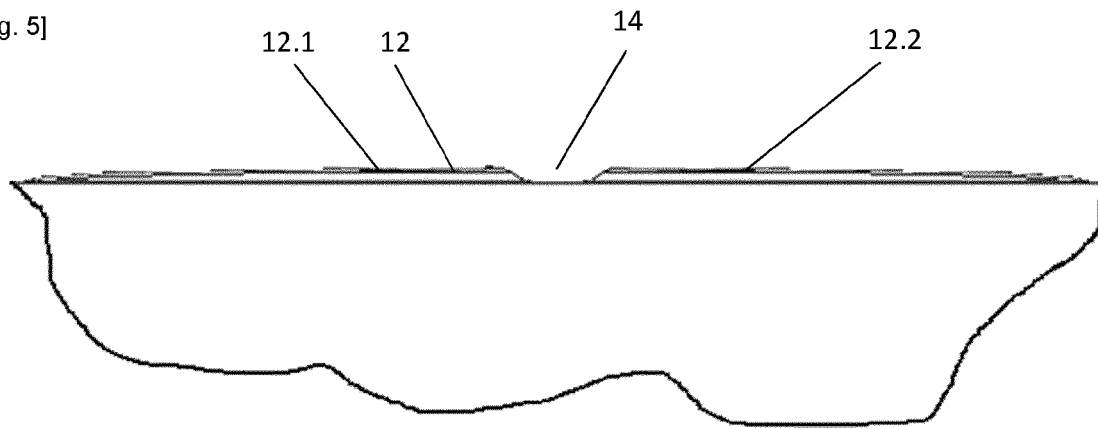
[Fig. 3]



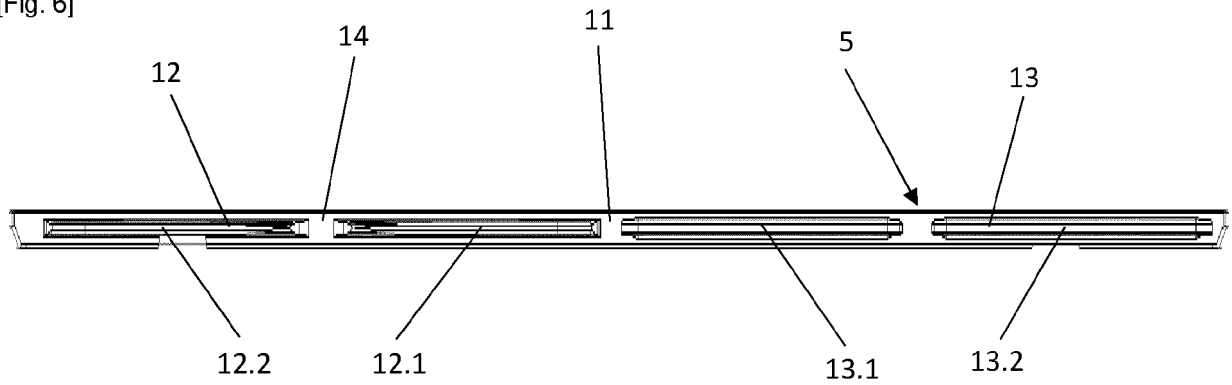
[Fig. 4]



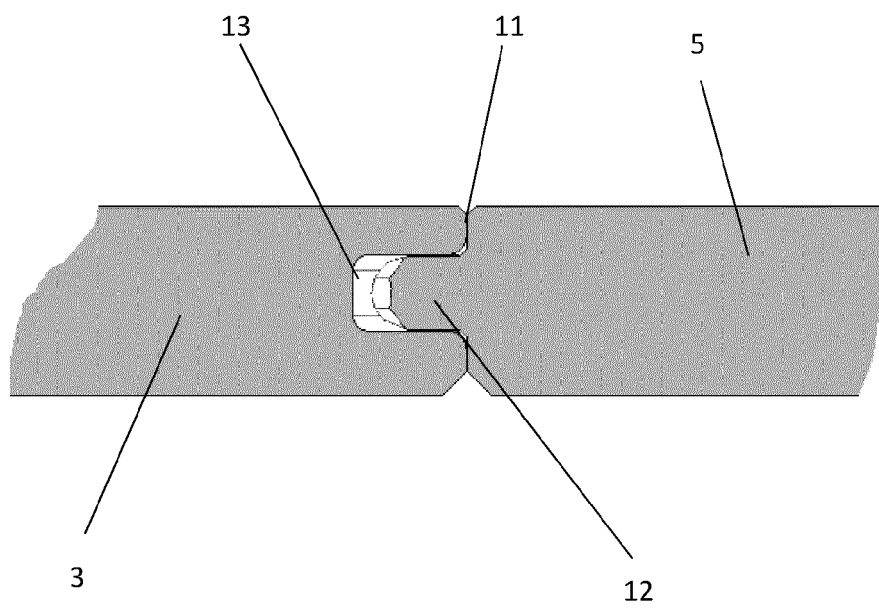
[Fig. 5]



[Fig. 6]



[Fig. 7]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 21 20 7199

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 3 207 824 B1 (ZHUHAI SHICHANG METALS LTD [CN]) 6 juin 2018 (2018-06-06)	1-3, 7-11	INV.
A	* figures 1, 2 *	5, 6, 12	A47B1/02
	* alinéa [0036] *		A47B37/04
X	US 2005/199162 A1 (HENDRICKS ROBERT G [US] ET AL) 15 septembre 2005 (2005-09-15)	1-4, 7-11	
A	* figures 1-10 *	5, 6, 12	
X	WO 2011/069956 A1 (FOURNIER STEPHANE [FR]) 16 juin 2011 (2011-06-16)	1-3, 8-11	
A	* figures 1, 3, 5 *	5, 6, 12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		21 mars 2022	de Cornulier, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 21 20 7199

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-03-2022

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 3207824	B1	06-06-2018	AUCUN
US 2005199162	A1	15-09-2005	AUCUN
WO 2011069956	A1	16-06-2011	FR 2953695 A1 17-06-2011
		WO 2011069956 A1	16-06-2011

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2261726 [0004] [0005]
- FR 1568723 [0004] [0006]